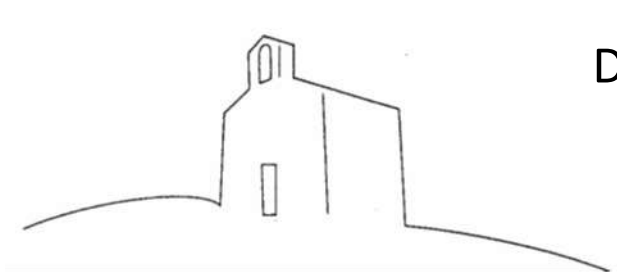


# DOSSIER D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



De SAINT-ROMAIN-DE-LERPS



## 1. QU'EST-CE QU'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'expression et d'échange.

Il favorise la prise de parole et d'initiative, la découverte de la citoyenneté.

### **Quelle est la durée du mandat ?**

Elle est d'un an et demi à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

### **Combien y aura-t-il d'élus ?**

Le CMJ se composera de 12 jeunes, âgés de 9 à 15 ans. Ils devront résider sur la commune ou ayant au moins un parent résident sur la commune de Saint-Romain-de-Lerps.

## 2. L'ELECTION :

Trois jeunes seront élus par l'école Aéria parmi les CM1 et CM2, trois à l'école Saint-Joseph parmi les CM1 et CM2 et 6 collégiens et lycéens dans la tranche d'âge ci-dessus. Les élections ont lieu pour les primaires dans la salle du conseil municipal. Concernant les collégiens, ils seront élus fin octobre sur la lecture de leur projet présenté dans leur fiche de candidature.

Pour être candidat,

Chaque jeune complétera son dossier de candidature qui est à retirer en mairie ou sur le site de la commune. Il déposera sa candidature avant le vendredi 21 octobre 2023. Le dossier est obligatoirement signé par les parents.

## 3. LE MANDAT :

Deux élus et deux personnes du comité Vie locale accompagneront les élus du CMJ pour suivre leur projet et leur engagement.

Le CMJ est piloté par Mme Le Maire.

### **Quel est l'engagement d'un élu jeune ?**

Lorsqu'un candidat est élu au CMJ. Cela suppose :

- Une présence régulière aux séances du CMJ
- Une participation constructive et active aux projets du CMJ
- Un respect des valeurs citoyennes et démocratiques
- Une action en faveur de l'intérêt général

Un élu jeune pourra également être invité aux côtés des élus adultes aux cérémonies (exemple : la cérémonie du 11 novembre, la cérémonie des vœux du maire et autres...)

**Comment fonctionne un CMJ ?**

Le CMJ se réunira 1 fois tous les deux mois le samedi matin de 10h00 à 11h30 dans la salle du conseil municipal.

Le CMJ se réunit une fois en commission spécifique sur des thématiques différentes et une fois en réunion plénière avec Mme le Maire Anne SIMON dans la salle du Conseil Municipal. Ces réunions ont pour objectif de définir les axes de travail, de restituer les projets en cours et les bilans d'étape des réalisations.

**Quel est le budget du CMJ ?**

Un budget sera alloué au CMJ après le vote du conseil municipal. Au cours de l'année des ajustements pourront être faits en fonction de l'évolution des projets.

**Nous comptons sur la mobilisation de vos enfants pour la réussite de ce projet.**